Compte rendu soulignant les résultats, les risques et les changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

Introduction

Mandat de la Commission des champs de bataille nationaux (la Commission)

La Commission a été constituée en 1908 en vertu de la *Loi concernant les champs de bataille nationaux de Québec*. La Commission est un établissement public inscrit à l'annexe II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

La mission de la Commission est de s'assurer que toutes les richesses culturelles, récréatives et naturelles du parc des Champs-de-Bataille soient développées dans le meilleur intérêt des Canadiens et Canadiennes et que l'image du gouvernement canadien soit renforcée sans compromettre le caractère historique du site. Pour ce faire, elle doit acquérir, préserver et aménager les grands champs de bataille historiques de Québec. La Commission a deux activités de programmes, soit la conservation et la mise en valeur et l'éducation et services publics, en plus des services internes.

Vous trouverez un complément d'information sur le mandat, les rôles, les responsabilités et les programmes de la Commission sur la page Web affichant le *Budget principal des dépenses de 2015-2016* de la Commission des champs de bataille nationaux à : http://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/me-bpd/20152016/me-bpd-fra.pdf page 156.

Le présent rapport financier trimestriel :

- doit être lu de concert avec le Budget principal des dépenses de 2015-2016;
- a été préparé par la direction de la Commission tel qu'exigé par l'article 65.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, et selon les modalités prescrites par le Conseil du Trésor;
- n'a pas fait l'objet d'une vérification externe ou d'un examen.

Méthode de présentation du rapport

Ce rapport trimestriel a été préparé par la direction en utilisant une comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint à ce rapport inclut les autorisations de dépenser de la Commission accordées par le Parlement et utilisées par la Commission de manière cohérente avec le *Budget principal des dépenses* pour l'exercice financier 2015-2016. Ce rapport financier trimestriel a été préparé en utilisant un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise des lois sous forme de pouvoir législatif de dépenser à des fins déterminées.

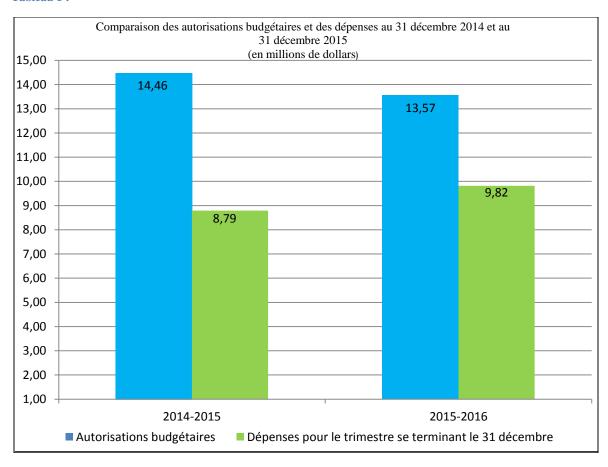
Lorsque le Parlement est dissout pour la tenue d'une élection générale, l'article 30 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* autorise le gouverneur général, sous certaines conditions, à émettre un mandat spécial autorisant le gouvernement à retirer des fonds du Trésor. Un mandat spécial est considéré comme un crédit relatif à l'exercice au cours duquel il a été établi.

La Commission utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation de ses états financiers annuels qui font partie du processus de rapport sur le rendement ministériel. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont encore en fonction de la méthode de comptabilité axée sur les dépenses.

Faits saillants des résultats trimestriels et cumulatifs

La présente section met en lumière les principaux éléments qui ont contribué à la diminution des ressources disponibles pour l'exercice et à l'augmentation des dépenses réelles pour le trimestre se terminant le 31 décembre 2015.

Tableau 1:



Le tableau 1 donne un aperçu des autorisations budgétaires qui correspondent aux ressources utilisables pour l'exercice se terminant le 31 décembre.

Analyse des autorisations

Au 31 décembre 2015, le total des autorisations budgétaires utilisables pour l'exercice a diminué de 0,89 M\$ par comparaison au même trimestre de l'exercice précédent, passant de 14,46 M\$ à 13,57 M\$. Cette baisse est due à une baisse du budget de fonctionnement de 0,90 M\$ et d'une hausse du régime d'avantages sociaux des employés (RASE) de 0,01 M\$.

La variation du budget de fonctionnement de 0,90 M\$ vient de la combinaison de la diminution nette de 3 400 000 \$ du budget pour le projet de réaménagement de la côte Gilmour afin de permettre son ouverture à l'année longue et l'aménagement d'un sentier d'interprétation multifonctionnel (C.T. 836990) auquel s'ajoute le report de fonds accepté au montant de 2 227 733 \$ et d'une augmentation du montant du report du budget de fonctionnement de 276 159 \$ (597 032 \$ – 320 873 \$).

Analyse des dépenses budgétaires

Comparé à l'exercice précédent, le total des dépenses budgétaires enregistrées à la fin du trimestre se terminant le 31 décembre 2015 a augmenté de 1,03 M\$, représentant une hausse de 12 %, passant de 8,79 M\$ à 9,82 M\$ selon le tableau des dépenses budgétaires de la Commission, par article courant. L'augmentation de 1,03 M\$ est le résultat d'écarts positif et négatif des trois trimestres.

La hausse la plus significative est dans l'article courant des acquisitions de terrains, de bâtiments et d'ouvrages (979 278 \$) due à des dépenses plus élevées dans les trois premiers trimestres pour le projet de réaménagement de la côte Gilmour et l'aménagement du sentier d'interprétation multifonctionnel.

De plus, il y a eu une augmentation au niveau de la réparation et l'entretien (116 159 \$) due à divers travaux sur le parc donc le pavage d'un sentier au site de la Grande plaine, le nettoyage du déversement dans la ravine dans le secteur de la côte Gilmour ainsi que la maintenance du tracteur pour le service de l'entretien.

La diminution la plus marquée est dans l'article courant autres subventions et paiements et elle est attribuable au paiement de transition unique (114 167 \$) dans le cadre de la mise en œuvre du régime de paye en arrérages par le Gouvernement du Canada en 2014-2015.

Risques et incertitudes

Ce rapport financier trimestriel reflète les résultats de l'exercice courant, en relation avec le Budget principal des dépenses, pour lequel la totalité des crédits a été octroyée le 19 juin 2015.

Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

Le budget 2015-2016, proposé par la direction et adopté par le conseil d'administration le 11 mars 2015 pour le 1^{er} avril 2015 comporte les mêmes restrictions budgétaires que ceux adoptées en 2014-2015 : la Commission n'a pas embauché d'étudiants pour l'été dans certains secteurs et elle maintiendra les heures de travail réduites pour un employé durant les mois de novembre à janvier. De plus, le nombre de spectacles au kiosque Edwin-Bélanger demeure réduit (28 spectacles au lieu de 32, soit une semaine de moins). Ce budget tient compte du gel des budgets de salaire et de fonctionnement et de la volonté de la Commission de maintenir les services de qualité aux usagers du parc. Avec un budget déjà réduit de 800 000 \$ (montant arrondi) dans le cadre des initiatives du gouvernement de réduire le déficit, la Commission anticipe un gel des budgets. Une analyse des divers postes budgétaires d'opération face à ce contexte d'austérité démontre très peu de marge de manœuvre. Les projets spéciaux non récurrents seront également limités.

Toutefois, la Commission n'entend pas diminuer les services qu'elle offre au public. Quoi qu'il en soit, la Commission maintient ses objectifs en matière de conservation et de mise en valeur du territoire. Les réfections urgentes et prioritaires seront effectuées et les efforts seront mis pour minimiser les risques pour la sécurité des usagers et pour maintenir les installations conformes.

De plus, durant la période visée par le présent rapport, Mélanie Joly a été nommée ministre du Patrimoine canadien.

Approbation des cadres supérieurs

Approuvé par :

<u>La version originale a été signée par :</u> Margaret F. Delisle, La présidente <u>La version originale a été signée par :</u> Paule Veilleux, directrice de l'administration

Québec (Canada) 17 février 2016

État des autorisations (non vérifié)

-		Exercice 2015-2016		Exercice 2014-2015			
(en milliers de dollars)	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016 *	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 31 décembre 2015	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2015	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 31 décembre 2014	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	
Dépenses du programme	11 357	2 845	8 200	12 253	1 610	7 171	
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	367	92	276	360	90	270	
Dépenses aux termes du paragraphe 29.1(1) de la Loi sur la gestion des							
finances publiques	1 850	371	1 345	1 850	405	1 344	
Autorisations totales	13 574	3 308	9 821	14 463	2 105	8 785	

^{*} N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

Dépenses budgétaires ministérielles par article courant (non vérifié)

·		Exercice 2015-2016		Exercice 2014-2015		
(en milliers de dollars)	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016	Dépenses au cours du trimestre se terminant le 31 décembre 2015	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2015	Dépenses au cours du trimestre terminant le 31 décembre 2014	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Dépenses:						
Personnel	2 553	859	2 925	2 546	868	2 954
Transports et communications	165	31	69	125	37	88
Information	375	80	204	300	44	144
Services professionnels et spéciaux	765	130	441	740	117	390
Location	245	29	54	220	31	81
Réparation et entretien	925	187	444	900	142	328
Services publics, fournitures et approvisionnements	948	79	360	912	99	399
Acquisition de terrains, de bâtiments et d'ouvrages	4 823	1 887	3 504	5 970	752	2 525
Acquisition de matériel et d'outillage	175	26	74	150	13	46
Paiements de transfert	-	-	-	-	-	-
Frais de la dette publique	-	-	-	-	-	-
Autres subventions et						
paiements	2 600	-	1 746	2 600	2	1 830
Dépenses budgétaires totales	13 574	3 308	9 821	14 463	2 105	8 785